



Fédération québécoise de la
montagne et de l'escalade



Site du Parc régional Massif du Sud

Conditions d'accès

Ce site est géré en collaboration avec la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) et ses partenaires. Pratiquer une activité de glisse sur ce site est un privilège que vous devez à la générosité des propriétaires et grâce à la FQME et ses partenaires. L'accès est autorisé aux conditions suivantes :

- être membre annuel de la FQME ou détenir une adhésion journalière valide;
- suivre le règlement de sécurité de la FQME conformément à la Loi sur la sécurité dans les sports;
- préserver l'environnement et respecter les autres usagers c'est-à-dire : pratiquez votre activité là où c'est permis, rapportez vos déchets et soyez courtois lors de vos descentes;
- être un organisme membre de la FQME ou respecter les conditions prescrites par la FQME et ses partenaires pour avoir le droit d'encadrer une activité sur ce site

Acceptation des risques

La pratique des sports de glisse et les activités en milieu naturel comportent des risques pouvant causer des pertes matérielles ou autres, des blessures ou un décès. En accédant à ce site, vous acceptez les risques et responsabilités inhérents pouvant survenir lors de la pratique de vos activités.

Toute aide ou tout conseil reçu ne vous dispense pas d'évaluer vous-mêmes les risques auxquels vous pouvez être exposé. Vous êtes responsable de vos décisions et de vos actions, incluant l'utilisation d'équipements de secours.

Vous devez reconnaître que les activités en milieu naturel se pratiquent sur des terrains accidentés, éloignés et difficile d'accès. En cas de besoin, la communication ne s'effectuera pas facilement, un sauvetage sera long et ardu et les soins médicaux ne pourront être administrés dans des délais raisonnables.

Pour votre sécurité, assurez-vous de...

- choisir un champ de neige qui respecte votre habileté technique;
- acquérir les connaissances adéquates, en suivant une formation dispensée par une personne qualifiée;
- posséder de l'équipement en bonne condition;
- posséder de l'équipement de sécurité personnel (manteau isolant, nourriture, eau, etc.) équipement de sécurité d'équipe (système de communication adéquat, matelas de sol, bâche, etc.) et équipement de sécurité en avalanche;
- faire les déplacements en groupe (minimum 2 personnes);
- être en santé ainsi qu'en bonne condition physique et psychologique;
- bénéficier d'une météo favorable.

En cas d'urgence, contactez le 911

FQME : 1-866-204-3763

www.fqme.qc.ca

fqme@fqme.qc.ca

Questions, adhésions et autorisations

